

fait, le choix, comme l'application des systèmes, est une question de temps et de lieu. La protection ou le libre-échange ne peuvent s'appliquer indistinctement à tous les pays. Tel pays a besoin de la protection pendant que le pays voisin a besoin du libre-échange. Le même pays a besoin de la protection aujourd'hui, qui aura besoin du libre-échange plus tard, lorsque ses conditions d'existence auront changé. Ce dernier cas est présentement le nôtre, dans l'opinion de la majorité du peuple, et c'a été le tort de M. Mackenzie et de M. Cartwright de ne pas vouloir le reconnaître ni faire plier leurs idées fixes devant la nécessité du jour. Sir John et M. Tilley ont été plus habiles, et ils ont compris qu'il fallait être protectionistes pour le moment, quitte à abandonner ce système lorsqu'il aura atteint son but et transformé le pays. En attendant, ils se consacrent de tout cœur à leur entreprise et travaillent à sa réussite en vrais politiques, en vrais hommes d'état, avec prudence et avec souplesse, sans raideur et sans obstination.

A. GÉLINAS.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'annexion de l'Alsace-Lorraine a été une grosse erreur. Le prince de Bismarck connaît trop bien son Machiavel pour ne pas s'en être aperçu le lendemain de l'emprunt national. Aussi, on prétend qu'il saisirait avec empressement toute occasion qui lui permettrait de la réparer honorablement.

L'alliance austro-allemande cause une telle exaspération aux organes principaux de la presse russe, que ceux-ci dépassent vraiment toute mesure et en arrivent même à perdre le sentiment des convenances. Ne pouvant s'attaquer au soldat allemand, ils s'en prennent à la femme allemande, et voici le portrait qu'en trace le *Journal de Saint-Petersbourg* :

Il est bien évident et bien connu que les femmes allemandes occupent le dernier rang dans la grande famille des femmes européennes. Aucune comparaison ne peut être faite entre elles et les représentantes de cette grande classe de l'espèce féminine, les Russes et les Françaises par exemple — l'essayer même ne peut s'imaginer. La femme allemande, si vraiment extraordinaire, est dénuée de toutes les apparences de la femme. C'est une sorte d'être hybride, un croisement entre la femelle de l'homme et une mammifère des tribus d'animaux les plus inférieurs.

Mammifère, en vérité, est le mot exact. Les Allemandes ne sont douées d'aucune des facultés caractéristiques de la race féline, telle que agilité, grâce, rapidité d'impression, gaieté. Leurs facultés caractéristiques sont : vulgarité, grossièreté, paresse, torpeur et faiblesse. Tout cela est si fortement ancré dans leur nature, que celles qui essayent de se transformer et d'obtenir une apparence élégante, ressemblent à des génisses couronnées de roses.

En France, l'horizon politique est sombre. Il ne manque pas de républicains qui commencent à désespérer de l'avenir. Il paraît certain que Waddington, le chef du cabinet, sera obligé de se retirer, et on se demande dans l'Europe entière quel sera son successeur.

On a cru un moment que le chef du nouveau cabinet serait soit M. Simon ou M. Gambetta, mais le correspondant du *Times* de Londres, dont les conjectures sont généralement bien inspirées, croit que le successeur de M. Waddington sera M. Freycinet, c'est-à-dire qu'au fond ce sera M. Gambetta. C'est M. Freycinet qui préparera les voies à son ami Gambetta pour la présidence.

M. Freycinet passera vite lui aussi, et faudra bien que Gambetta se décide à assumer la responsabilité du pouvoir, et à risquer sa popularité. Habile et prévoyant, Gambetta comprend sans doute qu'il ne pourra pas satisfaire les exigences de plus en plus absurdes des radicaux, et il n'est pas pressé d'entreprendre la lutte qu'il sera obligé de faire tôt ou tard contre les monarchistes d'un côté et les radicaux de l'autre.

Quoique républicain et libéral avancé, Gambetta a trop de bon sens pour se faire l'organe et le chef des communistes et de la canaille de Paris. Il viendra un mo-

ment où leurs grossières exigences lui donneront mal au cœur, il leur résistera, si c'est réellement un homme de valeur, et alors qu'arrivera-t-il ? Tout cela finira par une révolution, et les excès des radicaux ressusciteront la monarchie. Cela nous paraît clair comme l'existence du soleil.

Dans les provinces, on constate que le sentiment religieux s'accroît de plus en plus, et que la crainte du radicalisme produit des effets funestes à la république.

M. de Mun a fait dans plusieurs départements, sur la liberté de l'enseignement, des discours qui font sensation. Les lois de M. Ferry sur l'éducation, l'article 7 surtout, qui a pour but d'enlever l'enseignement au clergé, inquiètent les populations.

Des démonstrations auxquelles les évêques et les prêtres prennent part ont lieu, des orateurs populaires prennent la parole, et on y proteste énergiquement contre ces lois dangereuses et condamnables.

ÇA ET LÀ

On croit généralement en Europe que les difficultés entre la Russie et l'Angleterre finiront par une guerre.

Un ministère de coalition a été formé en Italie. Cairoli est ministre des affaires étrangères, et Deopretis ministre de l'intérieur.

Le *Canadien* et l'*Événement* se disent en ce moment des choses très-désagréables. On dit que c'est M. Buies qui rédige l'*Événement*, et c'est à lui que s'attaque le *Canadien*.

Les journaux annoncent, avec regret, la mort inattendue de madame Lesage, épouse de l'estimé député-ministre de l'agriculture. Madame Lesage a vécu longtemps à Montréal et elle y a laissé les meilleurs souvenirs.

Le sénateur Girard est entré dans le ministère de Manitoba comme secrétaire provincial. On dit que M. Royal doit se présenter pour la Chambre des Communes dans le comté de Provencher, à la place de M. Dubuc, devenu juge.

Il y avait salle comble, samedi soir, au concert donné par M. Boucher au *Mechanic's Hall*. M. Boucher, qui est non-seulement musicien, mais un homme d'esprit, sait attirer la foule et lui plaire. On a surtout admiré l'exécution de Martha et de Gallia. En somme, grand succès.

M. Blake a été élu par acclamation dans le comté de Ouest-Durham. Il a fait un grand discours dans lequel il s'est prononcé pour l'élection par le peuple des sénateurs, pour le vote obligatoire et contre la construction projetée de 125 milles du chemin de fer du Pacifique par le gouvernement.

Une discussion acerbe se poursuit aussi depuis quelque temps entre MM. les abbés Burque et Provencher d'un côté, et le *Canadien* de l'autre. Il s'agit de savoir si le déluge a été universel ou partiel, si les eaux ont couvert toute la terre sans exception. M. Tardivel, du *Canadien*, dit que le langage de l'Écriture Sainte ne permet pas de croire et de dire qu'une partie de la terre a pu échapper au déluge. Les savants abbés soutiennent le contraire et disent qu'on n'est pas obligé d'interpréter aussi littéralement les livres sacrés.

Les journaux français de la province ont reproduit à tour de rôle, dans le cours des dernières semaines, un extrait d'un article sur les affaires de Manitoba, publié par M. Gélinas dans *L'Opinion Publique* du 6 novembre. Cet extrait, qui achève

son tour de presse, a été attribué par la plupart de nos confrères au *Métis*. Il peut y avoir quelques inconvénients à cela. Le *Métis* n'aurait certainement pas publié lui-même l'article en question, et encore moins peut-être l'extrait séparé du contexte. Nos confrères n'ont pas l'air de se douter de sa position. En outre, la circulation de ce cliché a pu avoir pour effet de nous faire soupçonner nous-même d'avoir plagié le *Métis*.

La nomination de l'hon. M. Dubuc, comme juge à Manitoba, est excellente à tous égards. Le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix. M. Dubuc réunit toutes les qualités requises chez un bon magistrat, talent, science, honorabilité parfaite, caractère irréprochable. A Manitoba, comme dans la province de Québec et à Ottawa, il jouit de l'estime et du respect de tous. Il aurait pu faire un excellent juge n'importe où, mais c'est dans le Nord-Ouest qu'il sera en mesure de rendre le plus de services. Il a vu naître, pour ainsi dire, la jeune province, et il la connaît à fond. Il a présidé, avec l'hon. M. Royal, à presque toute la législation de Manitoba depuis 1871 jusqu'à 1878. On comprend de quel avantage sera pour lui le fait d'avoir été législateur avant de devenir juge. Ses collègues, venus des autres provinces, ne sauraient prétendre connaître aussi sûrement que lui l'intention et les vues du législateur, puisque le législateur c'est lui-même. Les Français de Manitoba doivent être heureux de cette nomination.

Les conservateurs ont remporté trois grandes victoires. L'hon. M. Robertson a été élu par 636 voix. L'hon. M. Lynch, par 332 voix, et l'hon. M. Pâquet par 603 voix. Voici l'état de la votation :

COMTÉ DE LÉVIS.		
	Majorité. Pâquet.	Majorité. Beaulieu.
Notre-Dame (ville).....	426	—
Notre-Dame (paroisse)....	75	—
St-David.....	97	—
St-Télesphore.....	—	4
St-Etienne.....	31	—
St-Nicolas.....	132	—
St-Romuald.....	—	102
St-Joseph.....	31	—
Bienville.....	4	—
St-Henri.....	—	86
St-Lambert.....	19	—
St-Jean-Chrysostôme.....	—	120
	915	312
Majorité totale.....	603	

COMTÉ DE SHERBROOKE.		
	Robertson.	McMaster.
Sherbrooke.....	500	143
Lennoxville.....	82	17
Ascot.....	191	69
Oxford.....	106	14
	879	243
Maj. pour Robertson..	636	

LE PRIX DU TRAVAIL MANUEL ET INTELLECTUEL A PARIS

Un journal français, parlant de ceux qui se lamentent constamment sur le sort de l'ouvrier à Paris, fait la comparaison suivante entre le prix du travail manuel et celui du travail de la pensée. Après avoir dit que les ouvriers gagnent en général de cinq à sept francs par jour, il ajoute :

Si nous comparons ces situations à celle des jeunes gens de la bourgeoisie, des employés du gouvernement, des ministères et des grandes administrations publiques, nous voyons que l'ouvrier est, de beaucoup favorisé.

Dans les ministères, à la ville, par exemple, un bachelier, pour l'instruction duquel sa famille a dépensé huit à dix mille francs, débute à 1,200 francs, c'est-à-dire avec 3 fr. 33 c. par jour. S'il passe les examens, s'il est un peu protégé, il atteint 1,500, soit 4 francs par jour—moins la retenue—dix sous de moins que n'a le gâcheur de plâtre.

Dans les Compagnies de chemins de fer, c'est peut-être pis encore. A la Compagnie de Lyon, où j'ai fait pendant deux ans partie du contentieux, j'ai excité une jalousie générale, parce qu'on m'avait, d'emblée, accordé dix-huit cents francs. Il y avait des gens qui étaient là depuis quatre ou cinq ans et qui n'en avaient que quinze.

Et voyez la différence de besoins. L'ouvrier porte une blouse et une casquette, de gros souliers, une chemise d'Oxford qui dure toute la semaine. L'employé est forcé d'avoir une redingote, un chapeau de soie, des bottines ; il lui faut changer de linge, au moins tous les deux jours, dût-il, pour payer son blanchissage, économiser sur le pain.

L'ouvrier va manger chez le marchand de vins, où, pour ses sept sous, il a un *ordinaire*, la soupe et le bœuf ; l'employé serait perdu si on le voyait là.

L'ouvrier a sa femme qui travaille comme lui, fait des ménages, coud, vend dans la rue des fruits et des légumes, pendant que ses enfants sont à l'asile ; la femme de l'employé doit faire la *bourgeoise*. Si elle fait quelque travail, ce doit être en cachette. En allant au lavoir ou en poussant une charrette dans la rue, elle briserait l'avancement de son mari, cet avancement si difficile à obtenir. Enfin, elle doit garder ses enfants ou les mettre en pension payée : on ne recevrait pas dans un asile les enfants d'un employé, d'un presque fonctionnaire.

Enfin, et c'est là surtout le point capital : l'ouvrier est libre ; si son patron l'ennuie, le tracasse, il l'envoie promener, c'est-à-dire qu'il se fait régler sa semaine, prend ses outils et va s'embaucher dans un autre atelier où on l'accepte.

Il y a une interruption de huit, dix, quinze jours au maximum, mais il retrouve du travail. L'employé, lui, doit *tout* supporter, réprimandes injustes, grognements, injectives. Quand le chef est "de mauvais poil" il faut enfler le dos et se taire. Si on renvoyait l'employé, où s'il donnait sa démission, il lui faudrait peut-être attendre six mois, un an, avant de se replacer. Et encore !... quand on se présente dans une administration, on vous demande pourquoi vous avez quitté votre emploi, on prend des renseignements... et... on vous dit qu'on n'a besoin de personne. Je parle des administrations particulières, chemins de fer, assurances, compagnies financières, etc. Dans les administrations publiques, il est inutile de se présenter. L'employé est rivé à sa place, bonne ou mauvaise, comme à une chaîne, sous peine de mourir de faim.

Je pourrais continuer longtemps le parallèle, vous montrer l'ouvrier allant en bourgeois au paradis des théâtres, tandis que l'employé, que sa redingote condamnerait à des places trop chères, est forcé de rester chez lui. Je pourrais les suivre dans bien des circonstances de la vie, où l'un peut se montrer, tranquille, franc, carré, tandis que l'autre reste craintif et timide. Mais cela nous mènerait trop loin, et j'ai d'autres comparaisons à faire.

Ainsi, par exemple, voici un officier de la garde de Paris, un sous-lieutenant, brodé d'or sur toutes les coutures, Savez-vous combien il gagne, ce brillant officier ? 2,424 frs. 49 cent. par an, ou 6 frs. 66 par jour, la paie du *limousin*, du plombier et du bronzier de deuxième catégorie.

Je ne parle pas du sous-lieutenant d'infanterie, dont la solde ne peut rivaliser avec la journée du gâcheur.

Voilà pour l'armée. Voulez-vous voir la marine ?

Un lieutenant de vaisseau de 2e classe à terre, a 2,500 francs ; un enseigne, 2,000 francs ; un aspirant de 1re classe 1,600 !..

Un sous-ingénieur de la marine a 3,000 francs, 2,500, 2,000, selon la classe à laquelle il appartient. Les médecins de la marine ont la même solde.

Ainsi, un lieutenant de vaisseau touche juste ce que le maçon déclare insuffisant pour lui.

Et pourtant, comme tenue, comme rang, comme dépenses forcées, il y a une différence.

Je sais bien qu'à Paris, les officiers et